

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE VILLY-LE-BOUVERET  
LUNDI 28 NOVEMBRE 2022 – 19 heures**

Le vingt-huit novembre deux mille vingt-deux à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de VILLY-le-BOUVERET, dûment convoqué le dix-huit novembre deux mille vingt-deux, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jean-Marc BOUCHET, Maire.

Présents : Jean-Marc BOUCHET, Jean-Marie TERRASSON, Bernadette CRUZ, Marie-Paule GAILLARD, Cédric GAVARD, Mandy BERTHET, Marco VAN INTHOUDT, Thomas AILLOUD, Anne-Sophie NOLLEAU, Guillaume CHICOTOT,

Procuration : Aurégane PAN à Mandy BERTHET, Marie-Jo BRO à Guillaume CHICOTOT, Aurélie CHRISTIN-BENOIT à Anne-Sophie NOLLEAU, Patrick BAU à Bernadette CRUZ

Excusées : Aurégane PAN, Patrick BAU, Marie-Jo BRO, Aurélie CHRISTIN-BENOIT, Benoit FALCONNET

Monsieur le Maire ouvre la séance et demande l'approbation du procès-verbal de la dernière séance du conseil municipal, celui-ci est approuvé.

Monsieur Jean-Marie TERRASSON est désigné secrétaire de séance.

**PREAMBULE**

Monsieur le Maire informe le conseil que Mme Da Costa Karen, agent en charge notamment de l'urbanisme et foncier, sera absente jusqu'au 5 mars 2023 suite à une chute.

**DELIBERATIONS**

- **Inscription des crédits en dépenses d'investissement avant le vote du budget**  
=>adoptée à l'unanimité
- **Cession de la parcelle section A n° 174**  
=> adoptée à l'unanimité
- **Enfouissement HTA Chef-Lieu - secteur le Jovet**  
=> adoptée à l'unanimité
- **Taxe d'aménagement : répartition CCPC - Commune**  
=> adoptée à l'unanimité
- **Demande de subvention DETR 2023 - Préfecture : extension de la cantine et aire de jeux**  
=> adoptée à l'unanimité
- **Demande de subvention Bonus Ruralité - Région AURA : aire de jeux**  
=> adoptée à l'unanimité

➤ **Adhésion au contrat groupe d'assurance des risques statutaires du CDG74**

=> adoptée à l'unanimité

➤ **Adhésion à la médiation préalable obligatoire dans certains litiges de la fonction publique mise en œuvre par le CDG74**

=> adoptée à l'unanimité

➤ **Création d'un poste permanent à temps non complet**

=> adoptée à l'unanimité

## URBANISME

Monsieur le Maire présente les dossiers d'urbanisme enregistrés et en cours :

**Déclaration préalable :**

- PAESA Sylvia – 465 Route de Chez Falconnet : installation d'une roulotte pour destination touristique
- SUBLET Marie-Louise – La Lècheire / Chef-Lieu : division parcellaire en vue de construire
- MOUTHON Mathieu – 20 Chemin des Dunes : réfection d'un abri existant
- TISSOT Joël – 72 Le Jovet : transformation du garage en surface habitable et modification des ouvertures
- ANDRES Alexandre – 1235 Route de Chez Bouchet : installation d'une serre de jardin
- ASHBY Mark – 515 Route de Chez Bouchet : rénovation des façades, changement des menuiseries et rénovation de la véranda existante

**Permis de construire :**

- PAHON Florent et Corinne – Route de Chez Bouchet : construction d'une maison individuelle
- BEVILLARD Elodie – Chemin de Chez Viollet : construction d'une maison individuelle
- FALCONNET Jean-François – Le Pré aux Moines : construction d'un bâtiment agricole pour stockage

Monsieur le Maire informe le conseil du dépôt d'un recours gracieux par le pétitionnaire PARIMMO.

## POSTULAT

- Stage CENTAURE de sécurité routière : A ce jour, 69 jeunes de 18 à 25 ans potentiel ont été recensés grâce à la liste électorale. Le coût du transport pour 20 passagers serait de 795 €. Afin de continuer à travailler sur ce projet, il faudrait recenser les jeunes susceptibles d'être intéressés et le coût du stage. Une partie peut être prise en charge par Groupama si le

jeune est assuré chez eux, l'idée étant de favoriser la prévention des accidents sur nos moins de 25 ans.

- Rénovation du pont de chez Viollet : une demande officielle a été faite auprès de la CCPC. Un rendez-vous a eu lieu le 16 novembre à 16h00 pour en décliner les arguments afin d'avoir une aide de l'Etat pour le rénover et le sécuriser.
- Lignes directrices de gestion : cet outil nécessaire à la gestion des ressources humaines a été présenté au comité technique du Centre de Gestion de la Haute-Savoie le 27 octobre dernier. Le comité technique a rendu un avis favorable. L'arrêté a été pris par le Maire.
- Le maire informe les membres du conseil de son souhait de mettre en place une participation financière sur la prévoyance maintien de salaire aux agents. Le comité social sera saisi début 2023 pour que le conseil municipal puisse ensuite délibérer.
- La commune doit installer les panneaux annonçant la vidéosurveillance. Il est décidé de les installer aux lieux suivants : Chez Viollet, Chez Bestiat, Bedonnet et début RD127.
- Le maire informe les membres du Conseil municipal qu'il doit désigner un correspondant incendie et secours. Il est décidé de le nommer lors de la prochaine assemblée.
- Le Maire informe que suite à la demande de subvention déposée auprès du Conseil départemental au titre du CDAS 2022, le montant attribué pour les aménagements de voirie et aire de jeux est de 34 016€ et 52 604€ pour les créations de jardins familiaux - 2<sup>ème</sup> tranche.
- Le Maire expose que l'instruction M 57 impose la constitution de provisions à hauteur de 15 % minimum des créances douteuses de plus de 2 ans. La commune n'a pas constitué de telles provisions. Le décret 2022-1008 du 15 juillet 2022 donne compétence au maire (en lieu et place du conseil municipal) pour constituer et gérer les provisions. La constitution d'une provision s'effectue par émission d'un mandat d'ordre mixte au compte 6817 (chapitre 68) accompagné d'une décision du maire. La M57 autorise le maire à procéder aux virements entre chapitre. S'il n'y a pas de provision en 2022 une observation sera inscrite sur le compte de gestion transmis au juge des comptes. Pour information, pour la commune cela représente à ce jour : 15% de 2500€ à provisionner soit 352.95€.
- Vœux à la population : la cérémonie aura lieu le samedi 14 janvier 2023 à 19h00.

## **RAPPORT DES ACTIONS**

- Un courrier de réclamation de Mr Bro Yves a été reçu en mairie concernant la mare des Cruets, lecture est faite au conseil municipal.
- Le Conseil d'école a eu lieu le 18 octobre dernier. Les enseignants et les familles sont très satisfaites du nouveau prestataire choisi.

- Le Marché de Noël a lieu le 3 décembre au chef-lieu de la commune. Monsieur le maire informe l'assemblée qu'il a rencontré l'association pour convenir de l'organisation et des arrêtés de circulation.

## INFORMATIONS

Le Maire expose diverses informations.

- La commune a reçu une demande de subvention en soutien à un projet pédagogique concernant un devoir de mémoire, de l'engagement citoyen et de l'innovation scientifique avec les élèves de 3<sup>ème</sup> par 2 enseignantes du Collège Louis ARMAND de Cruseilles. La CCPC subventionne le projet à hauteur de 2000€. L'assemblée ne souhaite pas donner suite à ce jour à cette demande s'agissant d'une aide déjà donnée par l'intercommunalité.
- Invitation à l'inauguration de l'agrandissement de l'école et de la création de la micro-crèche de Copponex le vendredi 2 décembre à 17h00.
- Une réunion conjointe entre les communes de Villy le Bouveret, Menthonnex en Bornes, Le Sappey et Vovray en Bornes a lieu le mercredi 7 décembre à Villy le Bouveret concernant les nouvelles consignes de tri. Elle est organisée par la Communauté de Communes du pays de Cruseilles.
- L'équipe de la bibliothèque a organisé une représentation de théâtre le dimanche 27 novembre. Il y a beaucoup de personnes présentes, ainsi que de bons retours autant de la troupe que des spectateurs. Une action à refaire.
- Le prochain conseil municipal aura lieu le lundi 12 décembre 2022 en présence du CCAS avec notamment la répartition de la distribution des colis aux aînés.

### ➤ Questions / informations diverses

- Demande des élus concernant le suivi de l'implantation du panneau d'information chez Viollet, décidé en 2021, les autorisations viennent juste d'aboutir, il est nécessaire d'avancer pour finaliser le projet.

Monsieur le Maire lève la séance à 22h15.

A Villy-le-Bouveret, le 12 décembre 2022

Le secrétaire de séance  
Jean-Marie TERRASSON



Maire,  
Jean-Marc BOUCHET

